

**RAPPORT
FINANCIER
2017**

dnsbelgium

TABLE DES MATIERES

Déclaration de mission.....	1
Avant-propos	2
Conseil d'Administration et Conseil de Gestion	4
Personnel DNS Belgium	6
Résultat financier	8
Introduction	8
Produits	8
Charges	10
Conclusion	11
Comptes annuels	12
Compte des pertes et profits en €	12
Cash report en €	13
Bilan	14
Bilan en €	14
Actifs immobilisés	15
Actifs circulants	16
Passif	16
Rapport du réviseur d'entreprises	17
Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve	17
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires	19

DÉCLARATION DE MISSION

En 1999, ISPA Belgique (Internet Service Providers Association), Agoria (fédération de l'industrie technologique) et BELTUG (Belgium's communication technology and services user Group) créaient l'asbl DNS Belgium.

Depuis cette date, on dénombre cinq nouveaux membres :

- BeCommerce
- Bereas
- Comeos
- IAB Belgium
- Feweb

Notre mission consiste à assurer la gestion opérationnelle et administrative des zones de noms de domaine .be, .vlaanderen et .brussels en mettant l'accent sur la qualité et la sécurité. Parallèlement, nous rendons l'internet plus accessible en intervenant comme intermédiaire pour tous les acteurs potentiels de l'internet aux niveaux national et international, et nous promovons l'utilisation de l'internet via les noms de domaine.

Pour atteindre ces objectifs, DNS Belgium propose un système d'enregistrement de haute qualité à un réseau de 450 agents. DNS Belgium garantit en outre la disponibilité permanente des noms de domaine .be partout dans le monde via l'accessibilité ininterrompue des serveurs de noms.

Dans toutes ses actions, DNS Belgium s'efforce de privilégier la sécurité et la qualité de l'utilisation des noms de domaine et, par extension, de l'internet, et de renforcer ainsi la confiance des consommateurs dans la société du numérique.

Ajoutons que DNS Belgium réserve une place centrale au développement durable.

AVANT-PROPOS

2017 fut une bonne année pour DNS Belgium. Une fois encore, la croissance de la zone .be a dépassé celle de l'année précédente, gagnant presque 2,3% pour arriver à un total de 1,59 million de noms de domaine actifs. Cette progression, nous la devons surtout à un taux de renouvellement important : plus de 86% en 2017. Cela a contribué à des revenus supérieurs aux prévisions (+1,7%), et parallèlement, les coûts ont été mieux maîtrisés que ne l'annonçaient les estimations budgétaires (-3,6%). En fin de parcours, cela s'est traduit par un bénéfice de 746.000 euros.

SITUATION ORGANISATIONNELLE

Les bons résultats ne se limitent pas au plan financier. Du point de vue opérationnel aussi, nous avons mené à bien nos deux grands projets. D'abord, la migration de la plate-forme d'enregistrement .be à partir de notre propre matériel vers une solution en cloud public s'est déroulée impeccablement, dans le respect intégral du plan. Cela fait de nous le premier ccTLD à installer une infrastructure de ce type. L'équipe a travaillé dur ; nous pouvons être fiers de cette réalisation. Elle témoigne de la grande capacité d'innovation de nos collaborateurs, dans un monde TLD pourtant conservateur. La transition représente aussi une contribution importante à la réduction de notre empreinte CO₂. En effet, notre fournisseur cloud utilise 100% d'énergie verte dans les régions où se trouve notre infrastructure.

Ensuite, nous avons repris en main la gestion des deux gTLD, .vlaanderen et .brussels, auparavant assumée par nos partenaires autrichiens de TLD-box. Cette plate-forme, entièrement réécrite, s'appuie elle aussi sur une solution en cloud.

Notre campagne de marketing ou plutôt de sensibilisation « Mon Idée à Moi », a obtenu un nouveau prix début 2018, cette fois dans la catégorie « best use of content in an integrated campaign ». La distinction était décernée par les BOCA (Best Of Content Awards). Une deuxième palme à l'actif de nos collègues qui, il y a quelques années, ont joué la carte du content marketing.

En ce qui concerne la qualité et la satisfaction générales, nous avons mérité de bons scores. Dans la première enquête CENTR menée pour savoir dans quelle mesure les agents sont satisfaits de leurs registries, nous nous sommes classés à la quatrième place sur 55 ccTLD. Parallèlement, notre note a atteint une fois de plus 8,35 sur 10 à l'issue de notre mesure annuelle de la satisfaction des agents. Enfin, mi-2017, nous avons lancé un sondage mensuel pour évaluer la satisfaction des détenteurs de noms de domaine et des agents qui entrent en contact direct avec nous. Là encore, les résultats sont positifs : environ 8/10 auprès des détenteurs et 9/10 parmi les agents. Tous ces scores se confirment mutuellement. Nous pouvons en conclure que nous sommes sur la bonne voie.

SÉCURITÉ

Sur le plan de la sécurité, tout est resté sous contrôle. Grâce au système de gestion ISO27001, nous avons pu identifier et implémenter un ensemble de petites améliorations. En conséquence, notre auditeur ISO externe n'a constaté aucune non-conformité. Nous avons par ailleurs obtenu une deuxième place, très près de la première, dans l'outil de bench-marking de sécurité CENTR, utilisé début 2018 par une dizaine de ccTLD. Encore un beau résultat, avec l'avantage de nous indiquer où se trouvent les possibilités d'amélioration.

DURABILITÉ

Le développement durable fait à présent partie intégrante de notre ADN. À terme, il deviendra la huitième valeur de notre organisation. Pour la première fois, nous avons participé à la Voka Charter Duurzaam Ondernemen (VCDO). Nous avons à l'agenda 14 actions dont chacune contribuait à un ou plusieurs Objectifs du développement durable (ODD) des Nations unies. Notre premier audit VCDO s'est conclu sur une note positive. Si cela se produit trois années d'affilée, nous pourrions arborer le label permanent de durabilité de l'ONU. Quelques exemples de nos actions de 2017 :

- pour nos bureaux, nous sommes passés à 100% d'énergie verte
- grâce à notre plan cafétéria, sur nos 30 employés permanents, 13 ont renoncé à leur place de stationnement et se sont engagés à se rendre au travail de manière beaucoup plus durable (vélo, transports publics) qu'avec la voiture
- 53 (membres de la famille de) collaborateurs ont pris part au Warmathon de Studio Brussel
- nous avons calculé notre empreinte CO₂ et élaboré sur cette base un plan de réduction et de compensation

Enfin, et c'est très important, nous avons bien progressé dans l'enquête d'efficacité que nous réalisons chaque année auprès de nos collaborateurs. L'enquête tente de mesurer sur 14 dimensions l'implication des collègues ainsi que les possibilités de développement. Sur 11 des 14 dimensions, nous faisons mieux que le benchmark, à savoir les « entreprises affichant les meilleures performances ». Ce résultat, le meilleur de notre histoire, prouve que nous cueillons les fruits de nos investissements dans une politique HR progressiste. Il y a plusieurs années, en effet, que nous nous efforçons de créer des emplois durables en misant résolument sur la formation de tous nos collaborateurs.

QUE NOUS RÉSERVE 2018 ?

Voici un échantillon du programme pour 2018 :

- 32 actions dans le cadre de la charte de durabilité VCDO
- poursuite de la campagne « Mon Idée à Moi »
- un nouveau site Internet public
- un programme « fit@work » (car des collaborateurs en forme sont plus satisfaits et actifs)
- amélioration continue sur le plan de la sécurité
- un ensemble d'actions pour apporter davantage de valeur ajoutée à nos agents, notamment l'introduction des paiements SEPA
- des actions pour renforcer la sécurité des zones de noms de domaine et éviter les enregistrements frauduleux, notamment en automatisant les contrôles manuels
- une foule d'améliorations techniques moins visibles, comme un nouveau matériel et un nouveau logiciel pour les serveurs de noms, l'upgrade des bases de données.

Naturellement, en 2018, nous allons aussi mettre toutes nos communications et nos services en conformité avec le règlement RGPD. Rendez-vous pour cela le 25/5 !

Notre récent balanced scorecard restera en 2018 le guide des priorités attribuées à tous nos projets.

Philip Du Bois
Directeur général



Piet Spiessens
Président du Conseil d'Administration



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEIL DE GESTION

DNS Belgium asbl possède un Conseil d'Administration et un Conseil de Gestion. Le Conseil d'Administration se compose de 3 membres et est le principal organe de gestion de l'organisation.

Le Conseil d'Administration de DNS Belgium se compose d'un représentant de chaque membre fondateur :

- ISPA Belgium
(Piet Spiessens – Président)
- Agoria (Baudouin Corluy)
- FeWeb (Peter Ryckaert)

Le Conseil d'Administration est aidé par le Conseil de Gestion qui prépare les décisions du Conseil ou fournit des avis sur des thèmes concernant l'organisation.

Le **Conseil de Gestion** rassemble des représentants des membres fondateurs, des membres effectifs et des conseillers possédant une expertise spécifique dans certains domaines. A présent, il compte 11 membres :

- Piet Spiessens (ISPA Belgium)
- Jan Torreele (ISPA Belgium)
- Tomas Cautereels (ISPA Belgium)
- Baudouin Corluy (Agoria)
- Peter Ryckaert (FeWeb)
- Pierre Verbaeten
- Patricia Ceyssens (BeCommerce)
- Dario Groppi (Comeos)
- Jan Decorte (IAB Belgium)
- Bart Mortelmans (Bereas)
- Jan Vannieuwenhuysse (BIPT)

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat de 3 ans, renouvelable.

Au total, les deux organes se réunissent 5 fois par an.



Piet Spiessens



Jan Torreele



Tomas Cautereels



Baudouin Corluy



Peter Ryckaert



Pierre Verbaeten



Patricia Ceysens



Dario Groppi



Jan Decorte



Bart Mortelmans



Jan Vannieuwenhuysse

LE PERSONNEL DE DNS BELGIUM

Fin 2017, un total de 31 personnes travaillaient pour DNS Belgium. Cela représente une augmentation d'environ 4 ETP par rapport à l'année précédente.

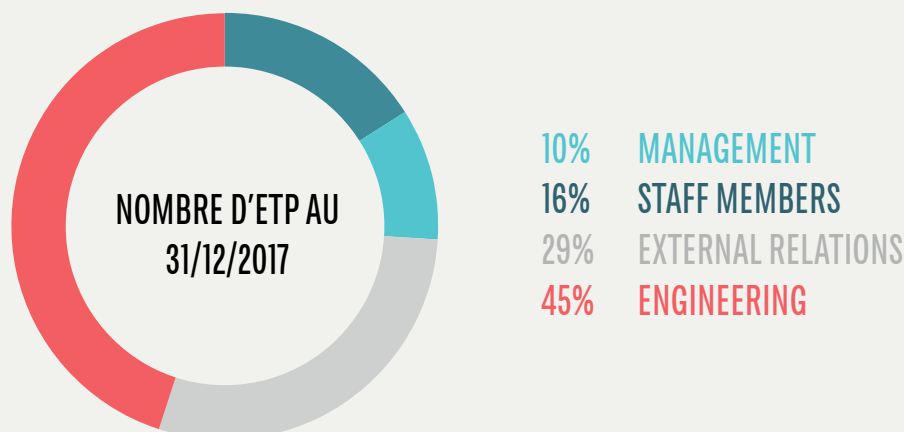
En 2017, nous avons maintenu nos 3 départements : Engineering, External Relations et Staff.

Désireuse d'offrir à tout moment un service de haute qualité, DNS Belgium se doit de disposer de la connaissance et des effectifs nécessaires. Quatre nouveaux collaborateurs nous ont rejoints en 2017.

Le département engineering a reçu le renfort de 3 ETP pour pouvoir mener à bien tous les projets dans les délais prévus.

Le département External Relations englobe le marketing, la communication, les contacts avec la presse, le service au client et l'équipe produit. Quant au département Customer Support, il compte désormais 1 ETP de plus.

Cinq personnes sont employées dans le cadre des activités HR, Office, Finance, Security, Legal et Corporate ICT. L'encadrement est resté stable. Des changements dans le département nous ont permis de renforcer la place de la finance et de conforter la passerelle vers notre activité par le recrutement d'un Finance & Business Analyst. L'équipe HR a également été renforcée par une adaptation des tâches et des responsabilités au sein du département encadrement.





Première rangée : Philip Du Bois, Johan Heylen, Ronald Geens, Lut Goedhuys, Stijn Niclaes, Dries Goossens,
Arnaud Recko, Nico Point, Guy Houben, David Goelen, Kristof Tuyteleers

Deuxième rangée : Lieke Staelens, Nan Vandenbroeck, Ruth Venmans, Kevin Jacquemyn, Pieter Vandepitte,
Maarten Bosteels, Raf Van Ammel, Dieter Delagrange, Sven Van Dyck, Quentin Loos

Troisième rangée : Kelly Elsen, Nele Zwerts, Vincent Verhoeven, Tom Wouters,
Jonas Sbaï, Geert Verheyen, Hilde Van Bree, Hilde Strzelec

Ne figurent pas sur la photo: Loesje Hermans, Jasper Kesteloot, Veerle Ternier, Peter Vergote

RÉSULTAT FINANCIER

INTRODUCTION

Nous clôturons l'exercice 2017 avec un total du bilan de € 7.668.862 et un bénéfice de € 745.606.

PRODUITS

REVENUS DES ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT

Nouveaux noms et renouvellements (.be en gTLD's)

Ces revenus proviennent de l'enregistrement des nouveaux noms et du renouvellement des noms existants. Pour .be, la période d'enregistrement est de 1 an, renouvelée tacitement. En ce qui concerne les gTLD, un nouveau nom de domaine peut être enregistré dès l'achat pour 1 ou plusieurs années.

Transferts (.be)

Dans les transferts, nous trouvons les revenus issus du transfert d'un nom de domaine d'un agent à un autre et/ou d'un détenteur à un autre. Une nouvelle période d'enregistrement d'un an commence à la date du transfert. La durée résiduelle éventuelle est perdue pour l'agent.

Réactivations (.be)

Quand l'enregistrement d'un nom de domaine est arrêté (ou n'est pas renouvelé), le nom est mis en quarantaine pendant 40 jours. Durant cette période, le nom reste inaccessible aux tiers, mais le détenteur initial peut le récupérer dans l'état où il se trouvait avant l'interruption.

Service (.be)

Cette rubrique regroupe les services ad hoc fournis aux agents. On y trouve par exemple le transfert d'un portefeuille à un nouvel agent ou la modification de données propres à tous les noms de domaine d'un agent. Il s'agit généralement de services que l'agent peut aussi exécuter lui-même à l'aide des systèmes existants. Si le quota de 250 noms de domaine par an et par agent n'est pas atteint, des frais de service sont facturés à hauteur de 4 EUR par nom de domaine manquant.

Transfert de quarantaine (.be)

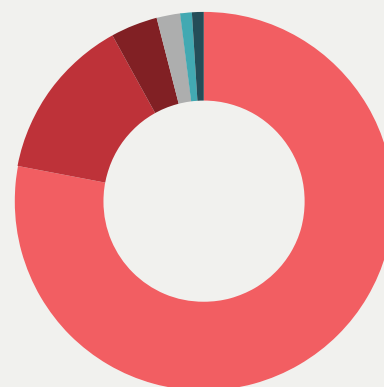
Lorsque l'utilisateur ne renouvelle pas (à temps) le droit d'utiliser un nom de domaine, celui-ci est supprimé et bloqué pendant 40 jours. Depuis octobre 2004, il est possible de faire transférer un nom de domaine entre la quarantaine et un autre agent. Auparavant, seul le dernier agent pouvait réactiver le nom. Ces revenus sont considérés séparément.

Les renouvellements (78%) et les nouveaux enregistrements (15%) représentent la plus grande partie du chiffre d'affaires de l'enregistrement. (voir figure 1).

PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers de 2017 se montent à € 8.358.

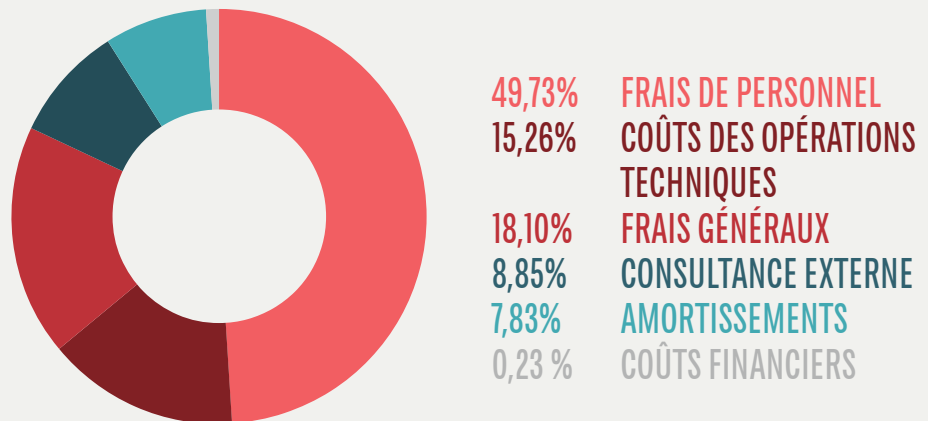
Figure 1: Répartition des transactions payantes



78,42%	RENOUVELLEMENTS
15,03%	NOUVEAUX NOMS
4,61%	TRANSFERS
1,44%	RÉACTIVATIONS
0,24%	TRANSFERTS DE QUARANTAINE
0,25%	SERVICES

CHARGES

Figure 2: Répartition des charges



Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent : salaires, assurances, frais de transport, voitures en leasing, chèques-repas, frais de recrutement, formation et autres frais de personnel. Pour 2017, le total des frais de personnel atteint € 3.317.571.

Consultance externe

Les frais de consultance externe comprennent la consultance RH, la consultance technique, la consultance comptable et la consultance juridique. Le total atteint € 590.433 pour 2017.

Coût des opérations techniques

Ces coûts comprennent notamment les frais de connectivité et d'hébergement du système d'enregistrement et des serveurs de noms, ainsi que les contrats de maintenance pour les équipements et les logiciels. Pour 2017, ces charges s'élèvent à € 1.018.043.

Frais généraux

À la rubrique frais généraux, on trouve les dépenses suivantes : marketing, frais juridiques (hors consultance), finances (hors consultance), frais généraux et administratifs, bureaux, impôts. Pour 2017, ces frais se montent à € 1.207.431.

Amortissements

Les amortissements pratiqués en 2017 s'élèvent à € 522.075. Ils concernent les investissements opérés durant l'exercice en cours ou les exercices antérieurs.

CONCLUSION

En 2017, les enregistrements de DNS Belgium ont à nouveau généré un beau résultat, avec une vigoureuse progression de 9,6% sur 2016. Ce résultat est dû notamment à l'augmentation du prix des noms de domaine .be que nous avons appliquée depuis le début de 2016. Mais c'est seulement en 2017 que l'effet de cette augmentation s'est entièrement concrétisé.

Les charges de 2017 ont été nettement plus lourdes qu'en 2016. Cela s'explique surtout par des frais de personnel accrus sous l'effet des nouveaux recrutements de fin 2016 et début 2017, l'intensification des investissements marketing et le début des amortissements sur nos deux grands projets, à savoir la migration de notre plateforme d'enregistrement.be au cloud en février et l'internalisation de la plateforme d'enregistrement pour nos gTLD en novembre.

COMPTES ANNUELS

COMPTE DES PERTES ET PROFITS EN €

RECETTES	2017	2016	2015
Recettes des droits d'enregistrement	6.864.036	6.013.185	5.081.771
Nouveaux noms	1.031.574	933.612	1.001.285
Renouvellements	5.383.036	4.692.950	3.721.457
Transferts	316.341	268.670	220.396
Réactivations	99.182	94.247	93.908
Service	17.366	6.160	6.055
Application Validation (nouvelles gTLD)	0	0	21.593
Transferts de quarantaine	16.537	17.546	17.077
Produits financiers	8.358	6.400	7.805
Actifs immobilisés	541.224	750.114	316.058
Recettes exceptionnelles	2.913	124	22.731
TOTAL RECETTES	7.416.531	6.769.853	5.428.365
COÛTS			
Frais du personnel	3.317.571	2.806.533	2.908.851
Consultance externe	590.433	844.642	300.752
Coûts des opérations techniques	1.018.043	1.060.552	879.879
Frais généraux	1.207.431	1.008.128	789.771
Amortissements	522.075	402.581	391.561
Coûts financiers	15.372	21.559	20.540
TOTAL COÛTS	6.670.925	6.143.995	5.291.354
RESULTAT NET	745.606	625.858	137.011

CASH REPORT EN €

	2017	2016	2015
Situation début de période			
Compte courant BNP Paribas Fortis	1.369.070	394.228	163.488
Compte courant BNP Paribas Fortis USD	72	124.819	0
Compte courant .brussels BNP Paribas Fortis	9.090	12.601	50.850
Compte courant .vlaanderen BNP Paribas Fortis	12.391	7.263	21.219
Compte courant KBC	1.043.424	1.043.505	1.043.344
Compte courant ING	59.701	46.834	52.357
Compte courant Belfius	0	3.293	3.410
Compte d'épargne BNP Paribas Fortis	297.365	296.786	293.288
Compte d'épargne KBC	7.753	7.745	7.851
Créances et comptes de régularisation (58) + caisse	2.541	571	285
TOTAL	2.801.407	1.937.645	1.636.092
Situation fin de période			
Compte courant BNP Paribas Fortis	2.146.223	1.369.070	394.228
Compte courant BNP Paribas Fortis USD	2.272	72	124.819
Compte courant .brussels BNP Paribas Fortis	18.057	9.090	12.601
Compte courant .vlaanderen BNP Paribas Fortis	11.155	12.391	7.263
Compte courant KBC	1.043.199	1.043.424	1.043.505
Compte courant ING	142.696	59.701	46.834
Compte courant Belfius	993	0	3.293
Compte d'épargne BNP Paribas Fortis	297.629	297.365	296.786
Compte d'épargne KBC	7.758	7.753	7.745
Créances et comptes de régularisation (58) + caisse	4.054	2.541	571
TOTAL	3.674.036	2.801.407	1.937.645
Accroissement/diminution des fonds	872.629	863.762	301.553

BILAN

BILAN EN €

ACTIF	2017	2016	2015
Frais de restructuration			
Frais de restructuration	30.910	46.102	70.307
Immobilisations incorporelles et corporelles			
Immobilisations incorporelles et corporelles	2.882.806	2.783.924	2.030.998
Actif circulant			
Créances à moins d'un an - Créances commerciales	833.895	968.044	876.448
Créances à moins d'un an - Autres créances	21.642	48.938	7.450
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	3.674.035	2.801.407	1.937.645
Comptes de régularisation	225.574	260.427	276.742
TOTAL DE L'ACTIF	7.668.862	6.908.842	5.199.590
PASSIF	2017	2016	2015
Fonds social			
Résultat reporté	793.930	168.072	31.061
Résultat de l'exercice	745.606	625.858	137.011
Dettes à court terme			
Fournisseurs	751.117	954.101	630.924
Dettes fiscales, salariales et sociales	805.581	599.469	664.355
Acomptes agents	1.371.357	1.405.649	1.370.827
Comptes de régularisation	3.201.271	3.155.693	2.365.412
TOTAL DU PASSIF	7.668.862	6.908.842	5.199.590

ACTIFS IMMOBILISÉS

Les **frais de restructuration** sont des frais liés à la restructuration menée dans le but d'améliorer la collaboration interne et de répartir les responsabilités de l'organisation.

En €	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur résid.
Frais de restructuration	75.962	45.052	30.910
TOTAL			30.910

Les **immobilisations incorporelles** représentent les investissements en recherche et développement, les concessions et les logiciels.

En €	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur résid.
Frais de recherche & développement	3.054.564	751.491	2.303.073
Concessions	284.255	120.231	164.024
Logiciels	286.881	236.020	50.861
TOTAL			2.517.958

Recherche et développement

À la rubrique « Frais de recherche et développement », on trouve des frais de tiers, ainsi que des frais de personnel internes. Il s'agit de coûts que nous considérons comme un investissement à amortir sur 4 ans. La majeure partie de ces coûts concerne deux projets. Le premier est le déménagement de notre plate-forme d'enregistrement .be vers un fournisseur cloud. L'opération a été finalisée en février 2017. Le deuxième projet, à savoir l'internalisation de nos deux nouveaux gTLD sur notre propre plate-forme, est entré en production en novembre 2017. Ces deux projets seront amortis en 4 ans.

Concessions

Le poste « Concessions » comprend les redevances ICANN payées pour .vlaanderen et .brussels. L'amortissement de ces coûts a commencé en septembre 2014 pour s'étaler sur 8 ans.

Logiciels

Le poste « logiciels » comprend divers investissements en logiciels. L'amortissement est étalé sur 4 ans.

Dans les **immobilisations corporelles**, on trouve les investissements dans le matériel informatique (hardware), les autres matériels, le mobilier de bureau et l'aménagement des locaux.

In €	Val. d'acquisition	Amortissements	Val. résid.
Matériel informatique	484.201	413.445	70.756
Autre matériel	4.057	1.321	2.736
Mobilier de bureau	148.035	23.221	124.814
Aménagement	206.008	40.863	165.145
TOTAL			363.451

ACTIFS CIRCULANTS

La rubrique « Créances à moins d'un an » représente essentiellement les factures adressées à nos agents et dont nous n'avons pas encore reçu le paiement. Ces créances doivent être considérées en liaison avec la rubrique « Acomptes agents ». Les acomptes sont nécessaires pour pouvoir enregistrer des noms de domaine. L'acompte épuisé, l'agent ne peut plus rien enregistrer. À la fin de chaque mois, une facture est établie pour les noms de domaine enregistrés et renouvelés durant le mois écoulé. Le paiement de la facture réaligne l'acompte pour les futurs enregistrements.

Dans les actifs circulants, nous trouvons de même la TVA à récupérer, les acomptes ONSS à récupérer, les placements de trésorerie et les liquidités de l'entreprise, ainsi que les comptes de régularisation. Ces derniers abritent les charges à reporter (pour lesquelles nous avons reçu une facture mais qui concernent l'exercice suivant) et les produits à recevoir (revenus non encore perçus).

PASSIF

La rubrique « Dettes à court terme » représente les dettes envers les fournisseurs, la TVA à payer, les rémunérations, l'ONSS, les acomptes des agents d'enregistrement, les frais engendrés et les revenus différés.

Les acomptes reçus des agents sont des paiements en plus des factures mensuelles qu'ils honorent. Chaque agent paie un acompte d'au moins 2.500 EUR. Certains agents (généralement ceux qui génèrent un gros chiffre d'affaires) paient un acompte plus important pour éviter que leur compte tombe dans le rouge et les empêche de continuer à enregistrer. À la fin de 2017, les acomptes représentent € 1.371.357.

Au passif, les comptes de régularisation présentent un solde de € 3.201.272. Cela concerne principalement le report de chiffre d'affaires de 2017 à 2018. Ce report permet d'imputer correctement le chiffre d'affaires à l'exercice concerné.

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des membres de l'association DNS Belgium ASBL pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association DNS Belgium ASBL (l'« association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 23 mai 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association DNS Belgium ASBL durant huit exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 7.668.862,41 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 745.605,61 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments

Mentions relatives à l'indépendance

- Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, qui se réfère à l'article 134 du Code des sociétés, qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

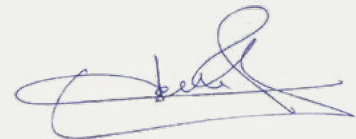
Zaventem, le 7 mai 2018



**BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ.
SCRL Commissaire**

Représentée par

Bert Kegels



**BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ.
SCRL Commissaire**

Représentée par

Michaël Delbeke

Rédacteur en chef: DNS Belgium vzw

Design: The Fat Lady

Photos Conseil d'Administration et personnel: Fotostudio Leemans

dnsbelgium

DNS Belgium vzw
Ubicenter
Philipssite 5/13
3001 Leuven
+32 16 28 49 70
info@dnsbelgium.be
www.dnsbelgium.be